



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

médecins

Question écrite n° 15094

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports concernant l'obligation de formation médicale continue. Les objectifs de la loi sont d'assurer le perfectionnement des connaissances et l'amélioration de la qualité des soins et du mieux-être des patients, notamment dans le domaine de la prévention, ainsi que l'amélioration de la prise en compte des priorités de santé publique. La FMC constituant une obligation pour les médecins, des associations ont développé des actions de formation professionnelle, engageant des moyens financiers et un investissement personnel des bénévoles importants. Les médecins devaient valider leur FMC par l'intermédiaire d'un portail internet au niveau du conseil national de FMC mais ce projet a été mis en sommeil. La collecte des points formation devait démarrer avec la mise en place des conseils régionaux de FMC. L'annonce récente d'une remise en question de ces dispositions inquiète fortement les associations qui se sont pleinement investies dans ce dispositif de formation médicale continue. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour permettre la mise en place effective de l'obligation de FMC.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15094

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2008, page 457

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)